

S.I.P.M.E.

Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel



Siège : BP 40022 - 83601 FREJUS CEDEX
Tél. 04 94 17 67 48 / 04 94 17 66 95
Fax 04 94 17 67 59
c.anavillela@ville-frejus.fr

BILAN DE L'ANIMATION DU P.I.D.A.F.

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTEREL
(S.I.P.M.E.)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2017



Mission d'assistance technique confiée à
l'Office National des Forêts



Opération financée par le Conseil Régional de
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

LA RÉGION

Décembre 2017

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES	1
2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX	2
➤ Volet concertation.....	2
• Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat	2
• Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens	3
• Relations avec les partenaires institutionnels	3
• Relations avec les partenaires techniques	3
• Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements	4
➤ Volet opérationnel.....	5
• Avec le S.D.I.S. et le Département.....	5
• Avec la D.D.T.M.	5
• Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense	6
➤ Volet programmation	6
• Propositions d'actions	6
• Montage des dossiers de subvention.....	7
• Perspectives d'avenir.....	7
• Bilan des travaux réalisés en 2017	8
• Travaux à réaliser en 2018	15
3. CONCLUSION	15

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

La vocation première du S.I.P.M.E. est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) des massifs forestiers des communes des Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens et de Saint-Raphaël.

Il est issu de la volonté de ces communes parties prenantes dans le syndicat, de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19 000 ha boisés pour une superficie totale de 29 000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts depuis le 1^{er} janvier 2007 par le syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF , la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions programmées dans les documents de programmation.

Depuis 2014, le syndicat veut s'impliquer davantage dans la protection et la préservation du massif au-delà de l'aspect D.F.C.I. Selon son engagement de 2012, la charte forestière de territoire en partenariat avec les communes de Mandelieu la Napoule et Théoule-sur-Mer a été menée à son terme et a été signée le 29 janvier 2015. Le Syndicat s'est attaché les services d'un ingénieur, chargé d'animer cette charte, avec pour objectif la création d'un « Grand Site de France»

La révision du PIDAF arrive à son terme. Cette étude est en cours de validation.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du syndicat, maître d'ouvrage, du Conseil départemental 83 ainsi que de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du syndicat au cours de l'année 2017.

2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➤ Volet concertation

- **Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat**

Suite aux élections municipales de 2014, les représentants des communes au sein du SIPME ont changé pour partie. Cela n'a altéré en rien le bon fonctionnement du Syndicat.

Les relations avec les élus communaux ont lieu lors des comités syndicaux, mais aussi lors de visites en mairie ou encore lors de déplacements sur le terrain. Elles visent souvent à lever des incertitudes sur divers points réglementaires, techniques ou financiers et permettent également de prendre en compte les souhaits des élus, leurs priorités, et plus particulièrement expliquer aux nouveaux élus notre démarche. Ceci a été fait par les personnels du Syndicat, relayés par les techniciens forestiers territoriaux de l'ONF, correspondants des communes en matière forestière.



Réunion de travail sur la piste H 48 du Lac de l'Avellan avec les élus de la Commune de Fréjus afin de réfléchir à une solution économiquement viable de réfection de la piste en vue de l'inauguration d'un ponton handipêche.

- **Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens**

Au titre de l'exercice 2017, le comité de massif s'est réuni le 7 février 2017, à l'occasion duquel un calendrier a été établi. Les techniciens du Syndicat y ont proposé et défendu les projets.

Le 7 mars 2017 le comité syndical s'est réuni pour aborder le débat d'orientation budgétaire, les différentes conventions, les programmations et mode de financement des travaux de maintien en condition opérationnelle et d'investissement des ouvrages structurants du P.I.D.A.F. en 2017. Les travaux devant être effectués cette année ont été listés. La programmation à réaliser en 2018 a été établie pour un montant de 402 290.50 € HT. Une partie de cette programmation a été fait l'objet d'une demande de subvention sous forme d'Appel à Projet auprès du « guichet unique » (322 539.50 € H. T.). (cf. : *tableau récapitulatif de l'Appel à Projet - annexe 2*)

- **Relations avec les partenaires institutionnels**

Depuis la création du comité de massif en 2008, la plupart des relations s'établissent lors des réunions techniques de ce comité. Elles sont organisées par le Département en compagnie des maîtres d'ouvrage concernés par ce découpage géographique.

Ces réunions regroupent tous les partenaires techniques et financiers liés à la D.F.C.I. : Région, Département, Etat (D.D.T.M), D.D.S.I.S., ONF, propriétaires privés, et bien sûr les maîtres d'ouvrages PIDAF.

Lors des réceptions de chantiers, l'ensemble des partenaires est invité ; ce qui permet de visualiser les réalisations sur le terrain et de poursuivre les discussions évoquées lors des réunions en salle.

Le Département du Var réalise des ouvrages D.F.C.I. sur certaines pistes retenues au P.I.D.A.F.

La D.R.E.A.L. (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est interlocuteur dans le cadre des travaux réalisés dans le site classé.

- **Relations avec les partenaires techniques**

D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendies et de Secours) : Elaboration des dossiers techniques de validation des ouvrages (choix des tracés des pistes, des profondeurs de débroussaillments, de l'implantation des points d'eau, des priorités de réalisation), retours d'expérience sur les saisons de D.F.C.I. ou sur certains feux, validation des ouvrages.

D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : Recueil des avis sur les Avant Projets (A.P.), sur les priorités d'actions, les implantations et les techniques employées, les possibilités de subventions... Concertation sur les équipements réalisés par les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne). Cette année a vu la mise en oeuvre d'une programmation sur 5 ans de ces travaux, qui devrait améliorer ainsi la lisibilité.

La mise en place du comité de massif a simplifié les relations entre les intervenants. En effet, lors des réunions tous les partenaires sont présents et les réflexions font l'objet d'un examen commun. Pour les ouvrages assis sur les territoire de différents maîtres d'ouvrage, il est possible de réaliser les ouvrages conjointement par la connaissance des projets qui doivent se réaliser sur l'ensemble du massif Est. Les réceptions de chantiers marquent le point final des dossiers.

- **Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements**

ESCOTA (société d'autoroute) : L'autoroute A8 reste un point noir dans notre politique de protection. Elle a créé une aire d'accueil de grande capacité pour les poids lourds à proximité de Malpasset ainsi qu'une voie supplémentaire pour la sortie de cette aire.

De plus, il existe une inadéquation entre leurs ouvrages de débroussaillage et les nôtres, relevées lors des réunions de terrain pour la révision du P.I.D.A.F. Des discussions ont été engagées ainsi que des réunions sur le terrain afin que leurs travaux viennent en concomitance avec les ouvrages du S.I.P.M.E. Ces discussions doivent être rapidement amplifiées notamment pour étudier une meilleure protection contre les jets d'objet en ignition. En effet, un mégot jeté de l'A8 à un endroit sans protection pare-mégot a provoqué le feu de Fréjus du 1^{er} septembre. Cet incendie a ravagé 35 ha, mobilisé plus de 10 avions bombardiers d'eau, 2 hélicoptères, 250 pompiers, les services de Police, les CCFF, la DDTM et l'ONF.



Incendie du 1^{er} septembre à Fréjus



Résultat de cet incendie

L'O.N.F. (Office National des Forêts): est un gestionnaire important sur la zone de compétence du S.I.P.M.E. (Forêt Domaniale de la Colle du Rouët canton de Terres Gastes et la Forêt Domaniale de l'Esterel). Des travaux à but D.F.C.I. et sylvicoles sont réalisés par l'Agence Travaux Méditerranée de l'O.N.F, les A.P.F.M., ou par des entreprises privées. Ces ouvrages sont désormais intégrés dans la programmation du P.I.D.A.F. porté par le SIPME.

Le S.M.I.D.D.E.V. (Bagnols-en-Forêt):

Le projet d'extension par création du site n°4 est en cours d'examen pour autorisations de tous les services. Une vigilance particulière sera apportée car ce site empièterait en partie sur la piste DFCI G57 nouvellement ouverte.

➤ Volet opérationnel

Des réceptions de travaux sont organisées où tous les partenaires institutionnels sont présents. Cela nous permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans le courant de l'année, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.

Une plateforme informatique (REMOCRA) nous permet de porter à connaissance au service cartographique de l'Entente ces réalisations en temps réel.

La DDTM, le Département et le SDIS y ont accès, mutualisant ainsi leurs informations.



visite de terrain avec les partenaires institutionnels

- **Avec le S.D.I.S. et le Département**

Sitôt achevés, les travaux sont saisis dans la plate-forme commune REMOCRA ; ce qui permet de déclencher les réceptions de chantier avec tous les partenaires.

- **Avec la D.D.T.M.**

Les informations sur les ouvrages réalisés sont transmises avec le même principe que pour les pompiers et le département. La D.D.T.M. qui gère les A.P.F.M. nous tient informé des ouvrages réalisés au cours de l'année (ce sont essentiellement des débroussaillages) ce qui nous permet de les connaître et les intégrer dans les équipements de D.F.C.I. existants sur le territoire de compétence du S.I.P.M.E.

- **Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense**

Les C.C.F.F. des communes d'actions du S.I.P.M.E. nous informent des éventuelles anomalies sur le terrain avant la saison afin de réagir au plus vite pour remettre en état les pistes ou pouvoir avertir les pompiers le cas échéant.

➤ **Volet programmation**

- **Propositions d'actions**

Les propositions d'actions et la présentation des projets se sont déroulées, en concertation avec les élus communaux et les élus du syndicat, lors des réunions du comité syndical, de visites de terrain ou encore de réunions en mairie. Chaque agent de l'Office National des Forêts (O.N.F.) présente aux élus de sa (ou ses) commune(s) un programme de travaux et engage une concertation sur les ouvrages à réaliser. Ces propositions sont accompagnées d'un bilan des travaux réalisés au cours de l'année ainsi que les réalisations qui auront lieu en 2017. Une visite de terrain peut être organisée si nécessaire. (*cf. : propositions des travaux - annexe 1*).

Le 3 octobre 2015, les ouvrages du SIPME ont été une nouvelle fois victimes de graves intempéries qui ont provoqué les catastrophes dans l'est Var et surtout dans les Alpes Maritimes.

Le 5 octobre, nous avons réalisé le recensement de tous les ouvrages. Les dégradations ponctuelles ont fait l'objet de traitements rapides, notamment à l'aide de la régie communale de Fréjus. Les désordres plus conséquents ont fait l'objet d'une demande d'aide au titre du programme 122. Une visite de tous les ouvrages a eu lieu le 19 novembre avec un représentant de l'Etat. Les pistes principalement touchées sont les H24, H39, H17 et H38, toutes sur le territoire communal de Saint-Raphaël, commune figurant sur la liste des communes sinistrées par la catastrophe naturelle.

Les dégâts causés à la piste de Roussivau H 38, au Baladou H 17 et à la piste de Castelli H 39 sont finalement éligibles au programme 122 car ce sont des ZAP touchées par les intempéries.

Piste H38 Roussivau



- **Montage des dossiers de subventions**

Le programme 2017 a été présenté en comité de massif le 7 février 2017. Dès que les propositions ont été validées par les élus, les dossiers d'appels à projet (investissement et entretien) ont été rédigés.

Pour le programme 2018, la réunion de programmation aura lieu bientôt. Les dossiers d'appel à projet seront rédigés après l'approbation des élus lors du Débat d'Orientation Budgétaire en février 2018.

Pour l'établissement des dossiers, certaines pièces doivent être présentées : présentation du projet, étude d'impact, avis du S.D.I.S., délibération du comité syndical, fiches de sites, autorisation des propriétaires,... Il nous est demandé d'obtenir les autorisations des propriétaires concernés par les travaux (libre disposition des terrains sur l'emprise des travaux) si nous voulons bénéficier des aides. L'Europe est très attachée à cette procédure. Avant les travaux d'entretien, les propriétaires sont prévenus par courrier. Le maître d'œuvre est parfois sollicité pour l'élaboration des avant-projets et des cartographies. (*cf. : extrait de l'appel à projet 2017 - annexe 3*).

Le nouveau programme d'aides européen a vu le jour l'année dernière, ce qui a demandé un temps d'adaptation. Il est toutefois à regretter que le « guichet unique » ne fonctionne pas. Nous sommes obligés d'établir différents dossiers selon les partenaires, certains papiers, d'autres dématérialisés. Une harmonisation serait souhaitable, la formule du guichet unique de la DDTM semble la plus judicieuse.

Le mardi 28 novembre 2017 à Saint-Maximin de la Sainte Baume, la Région a réuni les maîtres d'ouvrage et les maître d'œuvre du Département du Var afin d'améliorer la constitution des dossiers de la mesure FEADER 8.3.1 pour la DFCI.

- **Perspectives d'avenir**

Le PIDAF : La révision touche à son terme. Elle est en cours de validation par les différents partenaires. L'évolution porte sur une meilleure définition des ouvrages structurants avec une amélioration de ces ouvrages et un déclassement de certaines pistes. Ainsi la surface débroussaillée connaît une diminution sensible dans le but d'une meilleure adéquation enjeux/moyens. Une nouvelle numérotation des pistes DFCI est à l'étude et devrait être mise en place dans le courant de 2018.

La CFT : La Charte Forestière de Territoire Grand Esterel a été signée en 2015. Le SIPME a recruté le 09 novembre 2015 une animatrice, Mme Fanny ROUX. Sa mission est de faire vivre la charte et d'engager l'Opération Grand Site (OGS).

- **Bilan des travaux réalisés ou suivi en 2017**

DANS LE CADRE DE L'ANIMATION

Travaux réalisés par les APFM

Les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne) ont effectué l'entretien de débroussailllements sur les communes de Bagnols (G31), Fréjus (H67), Puget/Argens (G4, G5, G6) et Saint Raphaël (H 62). L'ensemble de ces débroussailllements représente une surface réalisée de 67.3 ha pour un montant de travaux estimé à 152 560 € HT. Il convient de noter que les APFM n'ont pas entretenu cette année les abords des citernes.



Passage de l'épareuse le long de la piste DFCI G 31 de Malpasset

Travaux réalisés directement par les Communes

Commune de Saint Raphaël



Entretien de la plate-forme de la piste DFCI H 47 du Ceinturon

Commune de Fréjus



Réparation de la barrière de la piste DFCI G28 de Rossignole

Travaux réalisés directement par l'ONF

H 22 de Plan Estérel



Avant



Après

H 28 route de la Cadière



Avant



Après

H 22 route des Cols



Avant



Après

Piste H68 route du Mont Vinaigre



Avant



Après

Travaux réalisés directement par le département des Alpes-Maritimes

H 15 piste DFCI de la Crête de l'Etang



Remise en état de l'entrée



Déplacement de la citerne FRJ20

DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Pour la réalisation des programmes de travaux, une mission de maîtrise d'œuvre est confiée à l'O.N.F.

L'ensemble du programme de subvention demandé en 2015 au titre du MCO a été réalisé. Les IF15 ont été réalisés en début d'année 2017, le marché ayant fait l'objet d'une seconde consultation après avoir été déclaré infructueux. . (cf. : *Acte d'engagement, C.C.T.P., décision du marché, Ordre de Service n°1 et PV de réception - annexe 4,5,6,7 et 8*)



Réhabilitation d'un radier béton sur la piste DFCI H 83 de Font Freye

L'ensemble du programme de subvention demandé en 2016 au titre du MCO a été réalisé. Les IF16 seront réalisés en début d'année 2018.

Pour les travaux d'entretien de pistes, le Département du Var nous a apporté son appui. La qualité et l'efficacité de ses réalisations demeurent un gage de sérénité pour le transport des véhicules sur les pistes DFCI travaillées par leurs soins. (cf. : PV de réception - annexe 9 et 10)



Compactage de la piste DFCI des Cols H 22



Réhabilitation fossé d'évacuation des eaux pluviales en bordure amont de la piste DFCI de l'Estérel H 71

Les travaux de débroussaillage ont été effectués avant la saison estivale. Le S.I.P.M.E. a réalisé “à l’entreprise” 32.5 ha de débroussaillage. (cf. : *Acte d’engagement, C.C.T.P., décision du marché, Ordre de Service n°1 et PV de réception - annexe 11,12,13,14, et 15*)



Débroussaillage DFCI de la piste G 52 des Escolles

A la demande de la Commune de Saint-Raphaël, deux propriétés communales sont intégrées à la passation de marché : la bordure sud du CVO15 (4.5 ha) et le « Petit Gondin »(3ha).



Débroussaillage mécanique du « Petit Gondin »

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'animation et du suivi des dossiers de subvention, les demandes de versements ont été effectuées dès la fin de la réalisation du programme 2015 pour la partie MCO. Les IF seront traités dès la réalisation des travaux.

Dans le cadre de l'animation, pour les demandes de versement de subvention, nous fournissons le tableau récapitulatif des factures et des montants concernés par ouvrage. La suite du document est complétée par le secrétariat du syndicat et validé par le comptable.

- **Travaux à réaliser en 2018**

Les travaux de l'appel à projets 2017 seront lancés début 2018.

Le nouveau PIDAF sera prochainement présenté en commission des sites. Il devrait être effectif pour le premier semestre de l'année 2018.

Les subventions dans le cadre du programme 122 (intempéries octobre 2015) sont en cours de validation.

Le programme "classique" d'appel à projets 2018 est en discussion avec les élus et sera validé en comité syndical du premier trimestre de l'année prochaine. Au vu des nouvelles règles, ce programme comportera plusieurs dossiers, chaque dossier doit désormais correspondre à un seul projet. Avec le démarrage du nouveau PIDAF, le niveau des travaux augmentera sensiblement.

3. CONCLUSION

Le syndicat est un outil incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. Ses ambitions vont même au-delà des limites géographiques du département, puisque la commune de Théoule (Alpes-Maritimes) vient d'adhérer au SIPME.

L'animation permet de défendre les intérêts du S.I.P.M.E. et de présenter tous les travaux nécessaires à la protection du massif remarquable de l'Estérel.

Le syndicat continue son travail d'entretien et pourra même l'amplifier car les investissements lourds sont terminés, le niveau de financement des communes étant stable. Le syndicat reste réactif à la suite des intempéries de faible importance réalisant sur fonds propres et sans subvention les travaux d'urgence nécessaires au maintien en condition opérationnelle des ouvrages dont il a la charge (*ex. : le débouchage des buses des Escolles en début d'année*).

Le syndicat assure la cohésion du Massif en intégrant dans son bilan les travaux réalisés par le Département, les A.P.F.M., etc....

Le comité de massif contribue à cette cohésion.

A Fréjus, le 8 décembre 2017

Le Technicien Forestier Territorial
représentant de l'ONF

Robert Cadéot

ANNEXES

Annexe 1 : Proposition de travaux pour le programme 2017

Annexe 2 : Tableau récapitulatif de l'Appel à Projet du programme PDRR –2017

Annexe 3 :Extrait d'Appel à Projet programme PDRR–2017(Bordereau d'envoi et formulaire 8.3.1.)

Annexe 4 : Acte d'engagement de SAS BADAUT pour réhabilitation radier piste DFCI H83

Annexe 5 : C.C.T.P. signé par SAS BADAUT

Annexe 6 : Décision d'attribution du marché à SAS BADAUT

Annexe 7 : Ordre de Service 1 pour le début des travaux par SAS BADAUT

Annexe 8 : P.V. de réception des travaux de SAS BADAUT

Annexe 9 : P.V. de réception des travaux de la régie du Conseil Départemental du Var

Annexe 10 : P.V. de réception des travaux de la régie du Conseil Départemental du Var

Annexe 11 : Acte d'engagement de CLM ENVIRONNEMENT pour le débroussaillage de la piste DFCI G52

Annexe 12 : C.C.T.P. signé par CLM ENVIRONNEMENT

Annexe 13 : Décision d'attribution du marché à CLM ENVIRONNEMENT

Annexe 14 : Ordre de Service 1 pour le début des travaux par CLM ENVIRONNEMENT

Annexe 15 : P.V. de réception des travaux de CLM ENVIRONNEMENT

